



DÉCLARATION FNEC-FP-FO CTA DU 8 NOVEMBRE 2017 Académie de Bordeaux

Monsieur Le Recteur,
Mesdames & Messieurs les membres du CTA,

Pour ce premier Comité Technique Académique, nous souhaitons faire un point global sur la situation politique et sociale et nous aborderons donc plusieurs thèmes dans cette déclaration.

Politique générale

Le gouvernement Macron-Philippe a d'ores et déjà mis en œuvre des mesures qui indiquent clairement le cap qu'il s'est fixé : coupes budgétaires dès 2017, suppression de dizaines de milliers d'emplois aidés, baisse des aides personnalisées au logement, augmentation de la CSG de 1,7 points, blocage du point d'indice, rétablissement du jour de carence et suppression de dizaines de milliers de postes dans la fonction publique. Les ordonnances, dont nous demandons le retrait, aggravent la loi El Khomri en généralisant l'inversion de la hiérarchie des normes pour faire de l'entreprise le niveau où devraient être définies toutes les questions relatives au droit du travail.

Dès maintenant le gouvernement engage la réforme de la formation professionnelle et il annonce dans la foulée celles de l'assurance chômage et des retraites. L'ensemble de cette politique a pour objectifs de faire baisser le coût du travail, de casser les services publics républicains et finalement de faire disparaître les garanties collectives et tous les acquis arrachés par les salariés avec leurs organisations.

Pour mettre en œuvre ce programme, le gouvernement entend remettre en cause l'indépendance des syndicats et leur capacité à faire valoir les droits et revendications des salariés. En effet, la création par les ordonnances d'une instance unique représentative du personnel (délégué du personnel, comité d'entreprise, CHSCT) diminue le nombre de délégués dans les entreprises et affaiblit les organisations syndicales. Elle modifie la place des organisations syndicales dans l'objectif d'associer les délégués syndicaux aux décisions du patron, de les priver de leur liberté de revendiquer comme le confirment les

propos de la ministre du Travail pour qui cette instance unique permettrait « d'évoluer dans une recherche constante de convergence entre l'intérêt des salariés et celui de l'entreprise ». Cette remise en cause de l'indépendance syndicale pour réaliser l'association capital-travail, s'exprime également à travers le projet visant, dans le cadre du **Conseil Economique Social & Environnemental**, à intégrer les organisations syndicales dans le processus législatif. Notre organisation s'inquiète de ce projet qui met en péril le syndicalisme indépendant et confédéré et s'engage d'ores et déjà à le combattre. Rappelons ici notre attachement indéfectible à la charte d'Amiens, plus que jamais d'actualité.

Nous souhaitons affirmer ici notre volonté de poursuivre et d'amplifier l'action syndicale et la construction du rapport de force par l'action commune, à chaque fois que cela sera possible pour mettre fin aux politiques d'austérité qui bloquent les salaires, qui suppriment les postes et ferment des services publics.

Soyons clairs, notre Comité Confédéral National qui s'est réuni les 28 & 29 septembre dernier, a rappelé que FO demande toujours l'abrogation de la loi Travail El Khomri et le retrait des ordonnances afin de préserver la hiérarchie des normes, socle du Code du travail, et les garanties collectives. Enfin, nous mettrons tout en œuvre pour bloquer les contre-réformes qui disloquent les services publics et qui visent à liquider toutes les garanties statutaires.

Tous les agents de l'Education Nationale sont concernés d'une manière ou d'une autre par ce que nous venons d'exprimer.

Contrats aidés

En cette rentrée 166 000 contrats aidés ont été supprimés du jour au lendemain, dont 20 000 dans l'Éducation nationale. Une nouvelle vague de suppressions est prévue pour 2018. Le gouvernement s'attaque ainsi aux plus précaires, jetés au chômage, tandis que le fonctionnement des écoles et établissements est mis à mal, par la suppression d'emplois indispensables à leur fonctionnement (aide administrative aux directeurs, accompagnement des élèves handicapés, etc.). A Bordeaux, Monsieur Le Recteur, vous nous avez expliqué que nous devons nous réorganiser pour fonctionner sans eux ! Malheureusement, ces emplois n'étant pas des emplois fictifs, contrairement à bien d'autres dans le monde politique, pour nous, la seule solution possible, est le réemploi de tous les contrats aidés, leur transformation en emplois statutaires de la Fonction publique, ainsi que la mise en place d'une formation qualifiante pour les personnels concernés. Se « réorganiser », Monsieur Le Recteur, cela signifierait supporter de nouvelles charges de travail dans des conditions déjà intenable pour beaucoup d'agents.

Fonction Publique

Concernant le statut de la Fonction publique, avec la dé-corrélation annoncée de la valeur du point d'indice suivant les versants de la Fonction publique qui aurait pour conséquence notamment la suppression de la grille indiciaire unique, ainsi qu'avec la mise en place programmée d'un système de retraite universel qui entraînerait la disparition du code des pensions civiles et militaires, ce gouvernement semble vouloir s'assurer de sa mort.

À cela s'ajoute la suppression annoncée de 120 000 postes sur le quinquennat et de nouvelles privatisations.

Territorialisation

Le gouvernement tente de parachever la territorialisation de l'École dans la continuité de la loi de Refondation. La fusion des Académies de Rouen et de Caen, dont nous craignons une généralisation à toutes les régions, s'inscrit dans les propos du ministre visant à plus d'autonomie des EPLE : renforcer la coopération avec les collectivités territoriales, renforcer la déconcentration de la gestion des personnels, voire régionaliser le recrutement. Nous craignons également que cela soit aussi l'occasion pour l'État de réorganiser certains services afin de faire plus avec moins de moyens. Attention, les conditions de travail des personnels administratifs, notamment ceux des Rectorats et des DSDEN, sont déjà très largement dégradées.

Dans la continuité de ses prédécesseurs, le ministre de l'Éducation Nationale veut s'attaquer aux garanties statutaires des personnels avec pour objectif de les remplacer par des règles locales définies au niveau de chaque établissement. Oui, cela signifie imposer l'arbitraire et l'individualisation, notamment à l'encontre de la liberté pédagogique des enseignants. Il applique ainsi, et cherche à l'aggraver, la réforme de l'évaluation imposée par l'ex-ministre Najat Vallaud-Belkacem qui met en œuvre des promotions à la tête du client. Cette réforme conduirait au recrutement des personnels par la hiérarchie locale, comme vient de le préconiser le dernier rapport de la cour des comptes qui recommande notamment une gestion locale de l'affectation et de la mutation des personnels, ainsi que le salaire au mérite. Le Ministre s'est officiellement félicité de ces recommandations... Curieux timing ! Pour rappel, tout cela était déjà prôné par le candidat Macron.

Dans le premier degré, le retour à la semaine de 4 jours choisi par plus d'un tiers des communes françaises dès la rentrée 2017 confirme le rejet profond des décrets Hamon/Peillon par les enseignants, les élus et les parents. Cependant le caractère dérogatoire du décret Blanquer accentue la territorialisation de l'école

en multipliant les organisations différentes, il rend intenable la gestion des postes au niveau départemental et porte gravement atteinte au statut des personnels. Pour la FNEC-FP-FO, les décrets Peillon/Hamon/Blanquer doivent être abrogés et laisser place à un retour de la semaine à 4 jours pour tous, sur tout le territoire avec un calendrier scolaire de 36 semaines dès la rentrée 2018.

PPCR

La mise en place du Parcours Professionnels Carrières & Rémunérations a débuté ce premier septembre 2017. Lors de chaque instance, la FNEC-FP-FO a pris position contre le PPCR. Elle est d'ailleurs la seule des organisations syndicales ici présentes à l'avoir fait. A FO, nous savions que la revalorisation annoncée n'était que de la « poudre de perlimpinpin » et que le PPCR validait surtout un allongement de la carrière et une individualisation de l'avancement selon l'évaluation des compétences individuelles en lieu et place de la notation chiffrée et de la prise en compte de l'ancienneté. De plus, cette réforme devant se mettre en place jusqu'en 2020, c'est-à-dire au delà du mandat du gouvernement précédent, nous savions qu'elle était de fait caduque. Et en cette rentrée, nous avons constaté l'émoi que la mise en oeuvre de l'évaluation découlant du PPCR provoque chez les personnels du 1^{er} et du 2nd degrés et les dégradations subies dépassent nos prévisions. En effet, ce gouvernement n'étant pas engagé par un PPCR qu'il n'a pas signé, il a décidé de n'en garder que le pire. Oui, il va conserver l'allongement de la carrière et l'individualisation de l'évaluation avec des rendez-vous de carrière qui contribueront à une augmentation des risques psycho-sociaux, mais ne va pas appliquer les nouvelles grilles indiciaires qui auraient pu, a priori, aider à compenser la perte de pouvoir d'achat que nous allons subir notamment du fait de l'augmentation de la cotisation retraite.

Malgré le travail important conduit par les services administratifs de l'Académie pour mettre en place en urgence le PPCR, nombre de questions soulevées par les syndicats demeurent sans réponse et nous restons persuadés qu'il y aura des dysfonctionnements majeurs partout en France. Ainsi, il y a de grands risques que l'égalité de traitement des agents ne soit pas respectée. C'est pourquoi la FNEC-FP-FO demande l'abrogation de l'évaluation et des entretiens professionnels.

Concernant le **RIFSEEP des ITRF**, qui est à l'ordre du jour de ce CTA, nous souhaitons rappeler ici que lors du **Comité Technique Ministériel** de l'enseignement supérieur et de la recherche du 10 avril dernier, aucune organisation syndicale n'a voté pour ce dispositif. FO a voté contre ! Malgré tout, méprisant les positions syndicales majoritaires, comme tous les différents

pouvoirs politiques de ces dernières années se sont employés à le faire, le ministère persiste et souhaite sa mise en place avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2017. FO et la CGT ont déposé un recours auprès du Conseil d'Etat pour faire annuler le décret. FO s'est toujours opposée à cette nouvelle individualisation des salaires qui va plus loin que la PPRS, renforcée par le fait que l'entretien professionnel devient le lieu de négociation individuelle de son salaire. C'est contraire au statut et à la défense individuelle et collective des personnels. Les personnels administratifs ont déjà subi la mise en place de ce nouveau régime. FO réaffirme son opposition à la mise en place du RIFSEEP qui ne répond pas aux attentes des agents et les enferme dans une gestion individualisée dans laquelle tous seront perdants.

Voie Professionnelle

Cela n'aura échappé à personne, une vaste campagne de promotion de l'apprentissage se développe, partout et dans tous les médias. Nous ne nous attarderons pas ici sur toutes les bêtises et contre vérités vues ou entendues. Mais au moment où régions et patronat désignent l'éducation nationale comme un obstacle sur cette voie et alors que 183 lycées professionnels ont fermé en 10 ans, la FNEC-FP-FO rappelle son opposition à toute tentative de remise en cause de la voie professionnelle sous statut scolaire.

De plus, les déclarations du président du MEDEF demandant d'abaisser l'âge légal pour commencer une formation en apprentissage à 14 ou 15 ans sont inacceptables pour notre organisation, notamment parce que cela signifierait la remise en cause de l'obligation scolaire.

En 2015 déjà, la résolution sociale de notre Congrès Confédéral de Tours dénonçait la logique de « destruction de l'égalité des droits des citoyens à la formation qualifiante débouchant sur des diplômes nationaux sur tout le territoire. ». Elle s'opposait « à la régionalisation des diplômes et de la gestion des personnels. ». Pour le SNETAA-FO, le premier syndicat de l'Enseignement Professionnel, comme pour tous les syndicats de la confédération FO, tout jeune qui le souhaite doit pouvoir être scolarisé dans un lycée professionnel public pour y préparer un diplôme et effectuer le parcours professionnel du CAP au BTS. Cela doit permettre aux jeunes l'acquisition d'une qualification en fonction de leurs demandes.

C'est bien de la défense des qualifications qu'il s'agit et nous souhaitons rappeler que les résultats de l'enseignement professionnel en matière de qualification sont bien supérieurs à ceux de l'apprentissage (71% dans le premier, 50% dans le second).

L'enseignement professionnel, c'est l'école. Un apprenti est un salarié, avec un contrat de travail.

La FNEC-FP-FO affirme son opposition résolue à toute remise en cause de l'enseignement professionnel national public et laïque, sous statut scolaire, pour le fusionner ou le remplacer par l'apprentissage sous la tutelle des régions et pour satisfaire les besoins du patronat local.

Le maintien du statut de PLP garant de l'existence de l'enseignement professionnel initial, public & laïque, sous statut scolaire, est pour nous essentiel et non négociable.

Orientation

Comme chaque année, nous nous devons de dénoncer la politique d'orientation massive vers les voies générale & technologique qui fait des dégâts considérables. Monsieur Le Recteur, ne pas proposer à un jeune une formation en rapport avec ses envies et ses qualités, s'apparente pour nous à une sorte de maltraitance. Même si les chiffres ont pu être baissés grâce notamment à une diminution de fait des exigences en classe de seconde, c'est toujours plus de 10% des élèves de seconde générale et technologique qui ne suivent pas leurs camarades en classe de première... Et dans nos lycées professionnels, nous avons aussi de plus en plus d'élèves qui ne sont pas à leur place et qui arrêtent leur formation en cours d'année. Et nous ne parlons pas ici de tous ceux qui souffrent en silence. Monsieur Le Recteur, c'est tout le système qui dysfonctionne. La FNEC-FP-FO demande que cette politique d'orientation cesse afin que les enseignants puissent enfin retrouver du sens dans leur mission et que davantage d'élèves retrouvent l'envie d'apprendre et de se former.

Carte des formations

Comme l'année dernière, nous avons droit encore cette année à une carte des formations professionnelles & BTS très pauvre. En effet, pour l'essentiel, elle propose 4 créations (une MC, deux CAP et un BTS) et 3 suppressions (deux CAP et une MC). Bien sûr, elle est aussi le résultat de la politique d'orientation décrite juste avant. La FNEC-FP-FO regrette une nouvelle fois le manque d'ambition et le peu d'intérêt que porte l'Etat à la formation professionnelle dans notre pays.

ASH

De nombreux coordonnateurs ULIS de l'académie nous ont informés qu'ils devaient accueillir cette année plus de 10, voire plus de 15 élèves. Si on ajoute à cela que nos collègues n'ont perçu depuis cette rentrée aucune indemnité, alors

tout le monde ici comprendra aisément qu'ils sont en train de perdre eux aussi le sens de leur mission. Certains se demandent même s'ils vont continuer... Rappelons qu'un décret du mois de mai dernier acte le remplacement des HSE que nos collègues percevaient pour coordination par des indemnités dont les montants, quels que soient les cas, sont inférieurs à ce que représentaient les 2 heures de coordination. Malgré tout, Monsieur Le Recteur, nous aimerions savoir si vous envisagez de créer de nouvelles structures afin de permettre un meilleur accueil de nos élèves porteurs d'un handicap et de meilleures conditions de travail pour les enseignants. Nous aimerions aussi savoir à quelle date nos collègues travaillant pour l'ASH commenceront à percevoir leurs indemnités.

Conditions d'accès en licence

Le 30 octobre dernier, en présence du Premier ministre et de Jean-Michel Blanquer, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a présenté les mesures concernant les nouvelles conditions d'accès en licence. Ne soyons pas dupes, cette réforme organise bien la sélection à l'entrée de l'université et liquide de fait le baccalauréat comme premier grade universitaire. Le futur APB fera des « propositions personnalisées », afin d'opérer un tri selon le « profil du lycéen ». En démultipliant les parcours individualisés, le gouvernement s'apprête à dynamiser le cadre national des programmes et des diplômes et à créer une licence à plusieurs vitesses.

En effet, chaque université pourra conditionner l'inscription en licence à l'acceptation d'un dispositif particulier tel que le rallongement du cursus universitaire, l'inscription dans un parcours spécifique, une année de remise à niveau, etc. Cette réforme ouvre ainsi la voie à des cursus universitaires à plusieurs vitesses, avec la mise en place de la licence en 4 ans.

Cette réforme, qui va avoir des conséquences dès cette année, à la fois sur l'organisation des enseignements en lycée, mais également sur les missions et sur les statuts des enseignants du secondaire, puisqu'il semble que dès le mois de décembre, les établissements devront nommer un second professeur principal dans chaque classe de terminale, devrait faire des enseignants en lycée, des acteurs de la sélection, en alourdissant leur charge de travail, notamment celle des professeurs principaux. Nous craignons également que, dans le contexte, où le gouvernement ferme les Centres d'Information et d'Orientation et où les missions des Conseillers d'Orientation Psychologues sont remises en cause, le ministre cherchera à s'appuyer sur la nouvelle évaluation des enseignants, qui juge leur capacité à « accompagner les élèves dans leur parcours de formation ».

Pour la FNEC-FP-FO, c'est la création des postes nécessaires et la mise en place d'une vraie politique d'orientation permettant aux élèves, après la troisième, de ne pas obligatoirement s'orienter vers une seconde générale et technologique qui les amènera ensuite également parfois par défaut à l'université (pas de place ni en BTS, ni en DUT, ni dans une prépa, etc.), qui permettra de ne plus avoir recours au tirage au sort et d'accueillir dans de bonnes conditions les étudiants.

Mouvement des personnels du premier degré

Les documents de travail de ce CTA au sujet du mouvement des personnels, concernent seulement les enseignants du second degré. Nous souhaitons évoquer ici la situation des mutations dans le premier degré, car il nous semble qu'il y a là de graves dysfonctionnements. En effet, pour 2017, nous constatons que seulement 5,64% des demandes d'entrées dans l'académie ont été satisfaites. Les taux particulièrement bas dans les Pyrénées-Atlantiques (1,46% des demandes d'entrées satisfaites) dans les Landes (3,79% de demandes d'entrées satisfaites) et en Gironde (6,75%), sont inquiétants.

Pourtant, en cette rentrée, plusieurs départements de notre Académie (33, 47, 64) manquent de PE, des remplaçants sont affectés sur les postes et certains remplacements ne sont pas assurés. Evidemment, cette situation va encore se dégrader en cours d'année. Les prévisions faites par l'Administration ont été très mauvaises, les besoins ont été très largement sous évalués. Pour la FNEC-FP-FO, le recrutement de contractuels, afin de remédier au problème, n'est pas une solution acceptable. En revanche, la FNEC-FP-FO demande, comme l'Administration en a la possibilité, qu'il soit procédé à l'ouverture immédiate des listes complémentaires afin de pourvoir les postes vacants.

La FNEC-FP-FO demande également que le nombre de postes ouverts aux mutations inter-départementales, ainsi que le nombre de postes ouverts au concours, tiennent compte de l'attractivité de l'académie afin que le droit à la mutation des enseignants du premier degré soit respecté, que les délais d'attente soient raccourcis, que les situations intolérables dans lesquelles se trouvent certains de nos collègues cessent et que les besoins réels du terrain soient couverts.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Marie-Laure Saulnier, Béatrice Sarnac
Eric Mouchet, Marc Guyon